

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2007/2043(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2006: budget général CE, Comité des Régions		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		27/03/2007
		IND/DEM LUNDGREN Nils	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires économiques et financières ECOFIN	Réunion 2847	Date 12/02/2008
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire KALLAS Siim	

Evénements clés			
30/03/2007	Publication du document de base non-législatif	SEC(2007)1055	Résumé
25/10/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/03/2008	Vote en commission		Résumé
01/04/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0095/2008	
22/04/2008	Résultat du vote au parlement		
22/04/2008	Débat en plénière		
22/04/2008	Décision du Parlement	T6-0139/2008	Résumé
22/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		
31/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2043(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/6/54015

Portail de documentation					
Document de base non législatif		SEC(2007)1055	30/03/2007	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N6-0005/2008 JO C 273 15.11.2007, p. 0001	15/11/2007	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.411	06/02/2008	EP	
Amendements déposés en commission		PE402.770	07/03/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0095/2008	01/04/2008	EP	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0139/2008	22/04/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)3169	28/05/2008	EC	

Acte final

[Budget 2009/194](#)

[JO L 088 31.03.2009, p. 0083](#) Résumé

Décharge 2006: budget général CE, Comité des Régions

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2006 - Autres institutions : section VII - Comité des Régions.

CONTENU : le présent document établit le montant des dépenses et le bilan financier du Comité des Régions (CdR) pour 2006 et présente une analyse de la gestion financière de cette Institution.

Les crédits disponibles pour le budget du CdR pour l'exercice 2006 étaient de 63,363 Mios EUR, engagés à hauteur de 61,97 Mios EUR, soit 97,8% du budget et payés à hauteur de 85,5%.

Grands axes des dépenses de l'année 2006 : l'année a principalement été marquée par l'organisation de la 4^{ème} Semaine européenne des Régions et des Villes (entre le 9 et le 12 octobre 2006 avec quelque 5.000 participants). Le 6 mai 2006, le CdR a également contribué à l'organisation des Journées Portes Ouvertes européennes et a accueilli quelque 4.500 visiteurs. Parallèlement, le Bureau du CdR a organisé 5 réunions ordinaires et 2 sessions extraordinaires à Innsbruck (AT) et à Turku (FI).

Sur le plan de la gestion financière, l'année 2006 marque également un tournant avec la présentation, pour la première fois, d'un rapport d'activité qui prend en compte la mise en œuvre financière des actions entreprises, conformément aux standards de contrôle exigés par le Règlement financier.

Les autres grands axes de dépenses du CdR peuvent se résumer comme suit :

- Actions consultatives : l'essentiel des travaux du CdR a consisté, comme par le passé, à assister les autres institutions dans leurs travaux d'analyse de la législation en cours. L'année 2006 ne peut toutefois pas être considérée comme une année représentative, dans la mesure où les commissions du Comité n'ont réellement fonctionné que pendant 8 mois sur 12 en raison du renouvellement du Comité. Deux grandes unités/commissions effectuent ce travail consultatif : la UNIT 1 qui se concentre sur l'organisation et la coordination du travail avec les entités territoriales locales (production = 22 avis ; 18 réunions ; 3 groupes de travail ; 4 conférences externes) et la UNIT 2 qui se concentre sur la gouvernance européenne, la politique de justice et d'affaires intérieures, la coopération au développement et la politique extérieure de l'UE (production = 19 avis ; 17 réunions ; 6 séminaires hors siège ; 7 réunions de groupe de travail et missions d'observation d'élections locales). Une UNIT 3 se concentre enfin sur les analyses politiques, les études et la programmation législative et interinstitutionnelle ;
- Activité complémentaire à l'activité consultative : outre l'activité consultative, le CdR effectue des travaux de communication et de relais presse. En 2006, la plus grande partie des activités a consisté à accroître la visibilité et l'impact politique du CdR, à renforcer ses liens avec les interlocuteurs régionaux, à organiser des événements (comme les « Meeting Place on Europe's Regions and Cities »), à publier des documents de vulgarisation, à améliorer son site Web interne et externe. Parmi les actions les plus remarquables de l'année 2006, on notera, outre l'organisation de la Journée Portes Ouvertes le 6 mai 2006, l'organisation de conférences publiques ou l'ouverture du siège à quelque 10.000 visiteurs (officiels ou étudiants pour la plupart) ?

Les autres faits saillants de l'exécution budgétaire du CdR peuvent être résumés comme suit :

Titre I (Dépenses de personnel) : 44,285 Mios EUR, engagés à hauteur de 98,93% et payés à hauteur de 91,56%. Le budget de l'Institution a globalement été respecté mais des différences importantes ont été constaté dans l'exécution de certains domaines budgétaires tels que :

- les frais de voyage : en 2006, le poste des frais de voyage a nécessité un virement de crédits de 80.000 EUR et la quasi-totalité des crédits prévus à ce poste (y compris virement de crédits) a été consommée (98% des montants disponibles) ; le virement de crédits s'est avéré indispensable en raison de crédits insuffisants pour faire face aux besoins et pour tenir compte des diverses indexations des montants de base (non indexés depuis 2004) ;
- les frais de réception et de représentation : 39% seulement des dépenses ont été effectivement payées (alors que 99% des crédits prévus avaient été engagés) : ce sont principalement les dépenses des délégations nationales qui ont enregistré un déficit (important) de paiement ;
- la coopération interinstitutionnelle : en recul avec un taux de paiement de 28% (contre des engagements de l'ordre de 98%). C'est principalement dans le secteur de l'interprétariat et de la traduction que le déficit de paiement a été le plus criant. En ce qui concerne l'interprétation, les raisons de la sous-exécution est liée à une réduction du nombre d'interprètes par réunions et au non recours à la télé-interprétation. En ce qui concerne les frais de traduction, les montants ont largement diminué par rapport à 2005 et se sont limités à 71.000 EUR, utilisés à hauteur de 71,4%. D'une manière générale, ces montants servent à faire face à des situations de surcharge de travail et constituent une réserve de capacité. Or, la demande a été très faible durant les 3 premiers trimestres à la suite du renouvellement du CdR et de la limitation de la taille des documents à traduire. Cette donnée n'étant pas connue au départ, le taux de sous-utilisation peut aisément s'expliquer.

Titre II (Dépenses de fonctionnement) : 19,1 Mios EUR, engagés à hauteur de 95% et payés à hauteur de 71%. Ce titre budgétaire a été principalement marqué par une réduction des frais de voyage et de réunion (notamment pour les observateurs de pays candidats ? Bulgarie/Roumanie- et pour les orateurs). Le taux d'exécution assez faible s'explique par le fait que ces observateurs mais aussi certains orateurs externes ont utilisé des billets « low cost ». À noter, dans ce contexte, que la régie du CdR a mis en suspens de très nombreux

dossiers de remboursement pour manque de pièces justificatives (pour des frais de déplacements, des frais d'études ou des frais liés à des réunions d'orateurs).

En ce qui concerne la politique immobilière, l'année 2006 a principalement été marquée par des achats de mobilier pour finaliser l'installation dans les nouveaux bâtiments (Remorqueur et Van Maerlant). Une part importante de ce mobilier a été livrée en 2007 (et commandée en 2006).

À noter encore une nette sous-exécution des frais de location du matériel roulant (voitures de fonction).

Virements de crédits : le document note enfin plusieurs virements de crédits entre postes ou articles budgétaires dont notamment : i) un virement de crédits destiné à financer la participation du CdR au financement de la crèche du Conseil (et dont l'utilisation pourra être étendue aux enfants des fonctionnaires du CdR) ; ii) un virement destiné à financer des agents contractuels ; iii) un virement destiné à financer le dépassement du coût des indemnités de personnel permanent ou temporaire ; iv) un virement de crédit dit de « ramassage » pour financer anticipativement (1,2 Mios EUR) des travaux d'aménagement du bâtiment Remorqueur.

Décharge 2006: budget général CE, Comité des Régions

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de M. Nils LUNDGREN (ID, SE) recommandant au Parlement de donner décharge au Secrétaire général du Comité des régions (CdR) sur l'exécution de son pour l'exercice 2006.

La commission parlementaire rappelle tout d'abord les crédits dont disposait le CdR pour assurer son fonctionnement en 2006 : 74.391.953 EUR en crédits d'engagements (contre 69.570.456 EUR en 2005) avec un taux d'exécution de 97,94%.

Globalement, les députés se félicitent de la signature, en décembre 2007, d'un nouvel accord de coopération administrative entre le CESE et le Comité des régions (CdR) pour la période 2008-2014, sachant que cette coopération sera financièrement avantageuse pour le contribuable européen. Ils constatent qu'aux termes du nouvel accord, les secteurs les plus importants (infrastructures, TI et télécommunications ainsi que traduction, y compris production de documents) demeurent dans les attributions des services conjoints des 2 institutions, tandis qu'un nombre limité de services seront découplés (services internes, service socio-médical, bibliothèque et prépresse). Les députés estiment que ce découplage sera neutre sur le plan budgétaire. Ils invitent dès lors les deux comités à analyser à mi-parcours cet accord de coopération et le découplage de certaines tâches pour savoir si ce transfert de ressources aura profité aux deux institutions. Ils souhaitent également être tenus informés des mini-accords de coopération dans les domaines concernés par le découplage.

Passation de marchés : les députés constatent, comme la Cour des comptes, les insuffisances en matière de gestion et de contrôle des marchés publics et notamment le pourcentage préoccupant de procédures négociées, en lieu et place d'appels d'offres, même s'il apparaît que la plupart des services liés aux bâtiments (auparavant attribués par procédure négociée) ont été signés aux termes d'appels d'offres -dont certains sont encore en cours d'attribution. Dans ce contexte, les députés se félicitent de la création, au sein des services conjoints des comités, d'une unité "contrats" chargée d'assister l'ensemble des services opérationnels dans le domaine des marchés publics.

Politique immobilière : les députés constatent que, suite aux réponses données par les services conjoints au questionnaire du rapporteur sur l'occupation des bâtiments "Remorqueur" et "Van Maerlant" en 2007, 92% de l'espace total de bureaux des comités sont désormais occupés et que les besoins en bureaux de ces comités sont satisfaits pour les années à venir.

Contrôles : les députés constatent que le service de vérification a été transféré en 2006 de l'unité budget et finances vers l'unité administration générale du CdR afin de renforcer le principe de séparation des fonctions et l'indépendance du service. Le CdR a également demandé à tous ses services de vérifier 5% de l'ensemble des dossiers traités en 2007. Globalement donc, le CdR a considérablement accru les ressources et les capacités au sein de son service de vérification financière, ce dont les députés se réjouissent car ils considèrent qu'il est crucial que les contrôles effectués soient rigoureux.

Frais de voyage des membres : les députés reviennent sur l'affaire des montants remboursés aux membres pour leurs frais de voyage (billets d'avion) sur la base de factures établies à la main par des agences de voyage et dont le montant serait supérieur de 83% en moyenne au prix réellement facturé par la compagnie aérienne pour le billet utilisé. Les députés notent que l'administration du CdR a procédé, à la suite de cette constatation, à une vaste enquête en juillet 2007 aboutissant à montrer que les montants payés n'étaient pas justifiés. Dans la foulée, le Comité des régions a décidé de soumettre les remboursements à un certain nombre de conditions et a suspendu tous les remboursements sur la base de titres de transport achetés conformément aux dispositions antérieures. Le CdR a également informé l'OLAF de l'évolution du dossier.

Transferts de salaires : les députés se penchent également sur les transferts de salaires effectués en 2006. L'OLAF a en effet constaté, à la suite d'une enquête, que 8 transferts n'étaient pas conformes aux conditions statutaires et a recommandé le remboursement du trop perçu par les fonctionnaires concernés ainsi que l'ouverture de procédures disciplinaires pour certains d'entre eux. Par la suite, les dossiers de 5 fonctionnaires ont été transmis aux autorités belges et tous les montants indus ont été remboursés. Les députés constatent que, suite à la demande formulée par les autorités belges, l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) du CdR a levé l'immunité des fonctionnaires concernés afin de permettre aux autorités belges de les entendre. Parallèlement, une enquête administrative a été ouverte par le Secrétaire général du Comité des régions et dans 2 des 5 cas, l'AIPN a décidé d'engager des procédures disciplinaires devant le conseil de discipline. Dans les 3 autres cas, l'AIPN prendra sa décision d'ouvrir une procédure disciplinaire dès qu'elle aura reçu les informations relatives à la suite que les autorités belges entendent donner à ces dossiers. Pour un autre cas, l'AIPN a décidé d'adresser un avertissement au fonctionnaire concerné.

Globalement sur l'ensemble de ce dossier, les députés exigent que les comportements frauduleux fassent l'objet de poursuites rigoureuses devant les tribunaux compétents. Ils se réjouissent également que les insuffisances constatées en matière de contrôle (lacunes dans la séparation des fonctions d'initiation et de vérification interne des contrôles) ont trouvé une issue favorable au sein du Comité des Régions.

Décharge 2006: budget général CE, Comité des Régions

Le Parlement européen a adopté par 623 voix pour, 42 contre et 14 abstentions, une décision qui vise à octroyer la décharge au Secrétaire général du Comité des régions (CdR) sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2006. La décision d'octroyer la décharge vaut également

clôture des comptes pour cette institution.

Parallèlement, le Parlement a adopté par 626 voix pour, 46 contre et 15 abstentions une résolution contenant les observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Nils LUNDGREN (ID, SE) au nom de la commission du contrôle budgétaire.

La résolution rappelle les crédits dont disposait le CdR pour assurer son fonctionnement en 2006 : 74.391.953 EUR en crédits d'engagements (contre 69.570.456 EUR en 2005) avec un taux d'exécution de 97,94%.

Globalement, le Parlement se réjouit de la signature, en 2007, d'un nouvel accord de coopération administrative entre le CESE (Comité économique et social européen) et le CdR pour la période 2008-2014, sachant que cette coopération sera financièrement avantageuse pour le contribuable européen. Il constate qu'aux termes du nouvel accord, d'importants secteurs (infrastructures, TI et télécommunications ainsi que traduction, y compris production de documents) demeureront dans les attributions des services conjoints des 2 institutions, tandis qu'un nombre limité de services seront découplés (services internes, service socio-médical, bibliothèque et prépresse) - ce découplage devant être neutre d'un point de vue budgétaire. Il invite les deux comités à analyser cet accord de coopération à mi-parcours ainsi que l'effet du découplage de certaines tâches sur les ressources de ces deux institutions.

Le Parlement fait ensuite une série d'observations qui peuvent se résumer comme suit :

- **passation de marchés** : le Parlement constate le pourcentage préoccupant de procédures négociées en lieu et place d'appels d'offres classiques pour l'attribution de certains services à cette institution. Déplorant cette situation, le Parlement se réjouit que le CdR ait décidé de créer, au sein des services conjoints des comités, une unité "contrats" chargée d'assister l'ensemble des services opérationnels des comités dans le domaine des marchés publics ;
- **contrôles** : le Parlement constate que le CdR a demandé à tous ses services de vérifier 5% de l'ensemble des dossiers traités en 2007. Globalement donc, le CdR a considérablement accru les ressources et les capacités au sein de son service de vérification financière, ce dont le Parlement se réjouit car il considère qu'il est crucial que les contrôles effectués soient rigoureux ;
- **frais de voyage des membres** : le Parlement revient sur l'affaire des montants remboursés aux membres pour leurs frais de voyage (billets d'avion) sur la base de factures établies à la main par des agences de voyage et dont le montant serait supérieur de 83% en moyenne au prix réellement facturé par la compagnie aérienne pour le billet utilisé. Il note que l'administration du CdR a procédé à une vaste enquête en juillet 2007 aboutissant à montrer que les montants payés n'étaient pas justifiés. Dans la foulée, le Comité des régions a décidé de soumettre les remboursements à un certain nombre de conditions et a suspendu tous les remboursements sur la base de titres de transport achetés conformément aux dispositions antérieures. Le CdR a en outre informé l'OLAF de l'évolution du dossier ;
- **transferts de salaires** : le Parlement s'est également penché sur l'affaire des transferts de salaires effectués en 2006. L'OLAF a en effet constaté, à la suite d'une enquête, que 8 transferts n'étaient pas conformes aux conditions statutaires et a recommandé le remboursement du trop perçu par les fonctionnaires concernés ainsi que l'ouverture de procédures disciplinaires pour certains d'entre eux. Par la suite, les dossiers de 5 fonctionnaires ont été transmis aux autorités belges et tous les montants indus ont été remboursés. Le Parlement constate que l'autorité investie du pouvoir de nomination (AIPN) du CdR a levé l'immunité des fonctionnaires concernés. Plus généralement, le Parlement estime que les comportements frauduleux devraient faire l'objet de poursuites rigoureuses devant les tribunaux compétents.

Décharge 2006: budget général CE, Comité des Régions

OBJECTIF : octroi de la décharge au CdR pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/194/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006 (Section VII - Comité des régions).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget pour l'exercice 2006.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 22 avril 2008 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter à l'avis du Parlement du 22 avril 2008).